



RAPPORT D'ACTIVITE 2006

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa
1559 rue Bernard Chochoy – 62380 Esquerdes
tél. 03 21 88 98 82 – fax. 03 21 12 02 19
smageaa@nordnet.fr

Sommaire

LE MOT DU PRESIDENT	1
L'ANNEE 2006 : L'INITIALISATION DES GRANDS PROGRAMMES.....	1
LE SMAGEAA.....	2
Pourquoi un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa ?	2
Le territoire du SmageAa	2
Les missions du SmageAa	4
Le fonctionnement du SmageAa	4
LES ACTIONS REALISEES EN 2006	6
Inondation.....	6
Ressources – Qualité – Milieux.....	6
Marais	6
1.1. Mobilisation du champ d'expansion des crues.....	7
1.2. Régulation dans les vallons creux	8
1.3. résorption des désordres locaux.....	9
2.1. Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau	10
2.2. Autres fonds d'aide.....	11
8.1. Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents.....	14
8.2. Lutte contre les espèces végétales invasives.....	15
8.3. Restauration des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique.....	16
8.3. Restauration des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique.....	17
8.3. Restauration des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique.....	18
8.4. Reconquête de la ripisylve.....	19
LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2006.....	22
Le résultat de l'exercice 2006.....	22
Le résultat global de clôture 2006	22

Le mot du Président

L'année 2006 : l'initialisation des grands programmes

2006 a été une année essentielle dans les premiers pas de notre syndicat mixte. C'est cette année qu'ont été lancés les grands programmes pour les années à venir sur le bassin versant de l'Aa : le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues pour la lutte contre les inondations (10 à 13 sites sont répertoriés), le plan de gestion de l'Aa et ses affluents pour la mise en valeur de ces milieux avec le lancement d'une Déclaration d'Intérêt Général ou DIG qui va faciliter nos interventions, l'intégration de la mission d'animation agricole et la finalisation du projet d'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers du marais.

2007 sera une année charnière entre ces lancements et la concrétisation des travaux sur le terrain.

Ce sont des années difficiles car préparatoires aux grandes réalisations. Le travail est effectif, très riche ; mais, je le concède, peu visible pour ceux qui ne participent pas aux travaux. Mais il est indispensable pour ne pas se tromper et agir dans le bon sens. C'est pourquoi je tiens à remercier les structures adhérentes au SmageAa qui par leur participation financière, aussi bien que par leur participation aux travaux des commissions et du comité syndical, soutiennent les orientations prises. Je remercie également l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la Région Nord – Pas-de-Calais qui apportent également une aide précieuse sur plusieurs programmes.

Les collectivités du SmageAa connaissent mon engagement à rechercher les subventions nécessaires à la réalisation de nos projets, en particulier auprès de l'Etat qui avait annoncé des aides très conséquentes pour la lutte contre les inondations. En 2007, nous verrons si les engagements pris seront tenus. La feuille de route techniquement et financièrement sera prête. L'Etat nous avait dit : "Mettez vous en ordre de bataille.", c'est fait ! Nous avons les finances et nous avons les 10 ou 13 projets identifiés et chiffrés.

Ce travail me permettra de ne pas demander d'augmentation des participations des structures adhérentes au moment des gros investissements. Nous devrions pouvoir assurer la mise en œuvre des grands programmes du SmageAa avec le maintien des participations telles que nous les pratiquons depuis 2003.

Sachez que ma passion, ma disponibilité est intacte pour cette mission. J'ai de plus la chance d'avoir un personnel très compétent qui a les mêmes caractéristiques, et une directrice passionnée et de grand talent.

Le Président,
Christian DENIS

Le SmageAa

Pourquoi un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa ?

C'est suite aux inondations historiques du 1^{er} mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est "mis en ordre de bataille" afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques.

Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

La mise en œuvre du S.A.G.E.

Une fois le S.A.G.E. approuvé, il doit être mis en œuvre. Différents maîtres d'ouvrage sont concernés selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

Le territoire du SmageAa

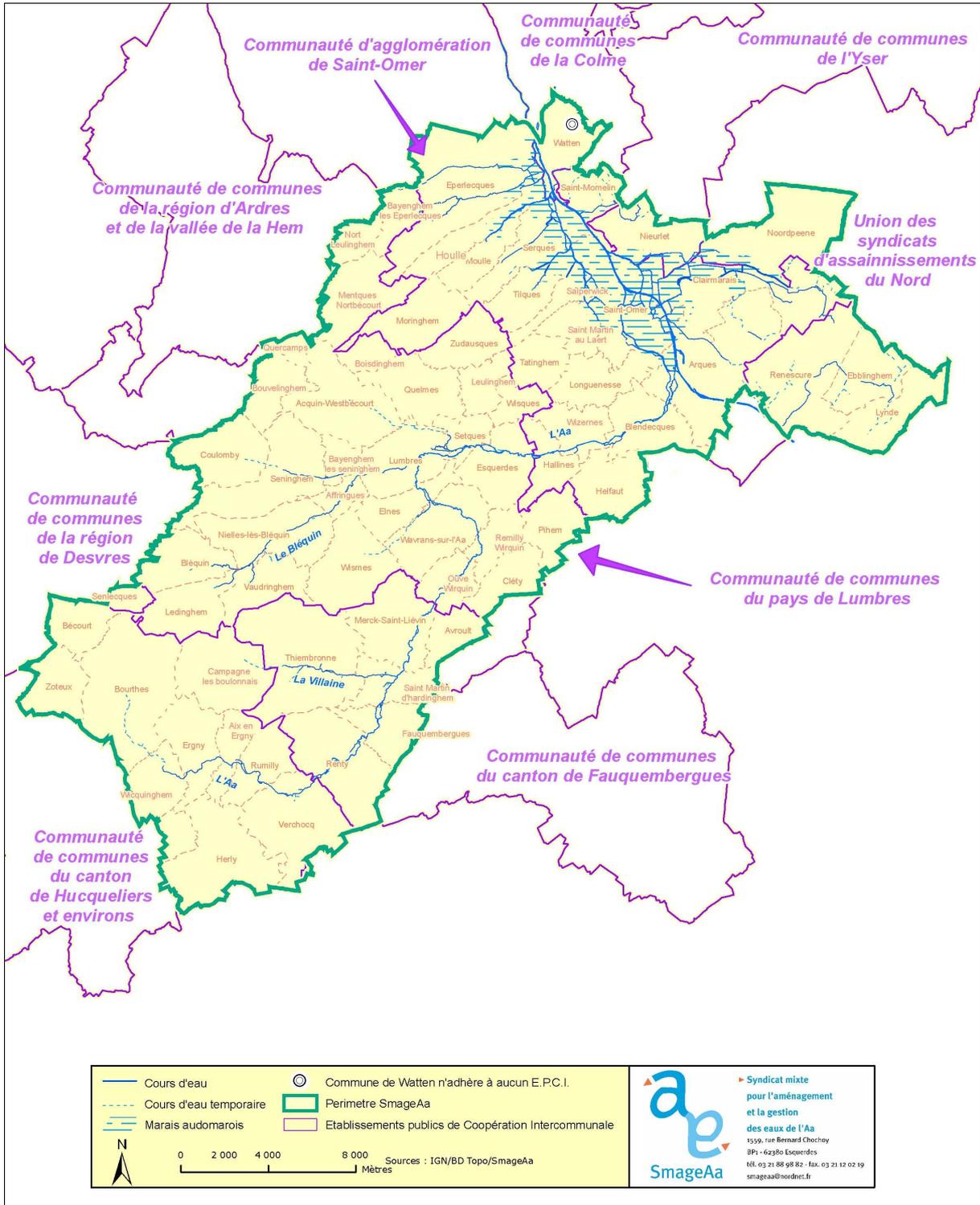
Le territoire administratif

Le SmageAa est composé des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), d'une Union de syndicats et de la commune suivants :

- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues
- Communauté de Communes du Canton de Hucqueliers et environs
- Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem
- Communauté de Communes de l'Yser
- Communauté de Communes de la Colme
- Communauté de Communes de la Région de Desvres
- Union des Syndicats d'Assainissement du Nord
- Commune de Watten

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 96 000 habitants.

Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.



Le territoire de compétence du SmageAa

Le bassin versant de l'Aa

Ce territoire représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

Les missions du SmageAa

Son objet

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Ses compétences statutaires

Les compétences du SmageAa sont les suivantes :

- ▶ Etudes, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.
- ▶ Etudes, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :
 - la maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,
 - la maîtrise de la pollution,
 - l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,
 - la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
- ▶ Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E..

L'exercice de ces compétences est subordonné à la reconnaissance de leur **intérêt intercommunautaire** à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte.

Ses missions actuelles

Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa (un technicien par axe). Il s'agit de :

1. la lutte contre les inondations, avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise,
2. la mise en valeur des milieux humides et aquatiques, avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents
3. l'animation agricole, mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

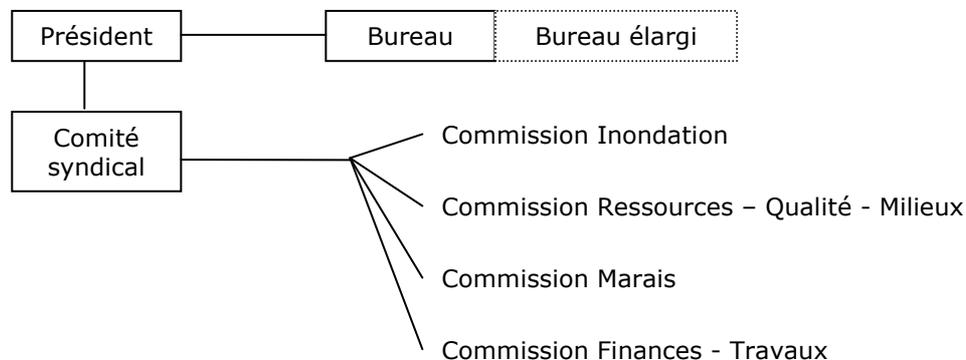
En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).

Le fonctionnement du SmageAa

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 27 membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, Christian DENIS, et de trois vice-présidents, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT et Francis DUCROCQ.



Organigramme décisionnel du SmageAa

Les membres du comité syndical

Titulaires

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Christian DENIS
Jacques BERTELOOT
Bertrand PETIT
André BULTEL
Joël DUQUENOY
Daniel HERBERT
Jean-Jacques DELVAUX
Jean-Claude NOEL
Bernard REBENA
Pierre LURETTE
Jean-Marie BARBIER

Suppléants

*Guy ANNE
Roger WINOCK
Sylviane MIEZE
Claude DELANNOY
Yolaine OBEIN
Pierre EVRARD
Gilbert FICHAUX
Michel GUILBERT
Marie LEFEBVRE
Hugues PERSYN
Alain STROBBE*

Communauté de communes du Pays de Lumbres

Gilbert CHIQUET
Francis DUCROCQ
Josse HEUMEZ
Guy CATOEN

*Jean-Luc HOCHART
Françoise HUGUET
Ulysse DUPONT
Sylvain LEFEBVRE*

Union des Syndicats d'Assainissement du Nord

André BAES

Jacques DRIEUX

*Bernard WESTEEL
Bernard BAJEUX*

Communauté de communes du canton de Fauquembergues

Alain MEQUIGNON
Francis DHALLEINE

*Jean VIELLIARD
Louis DEVULDER*

Communauté de communes du canton de Hucqueliers et environs

Jean PAYEN

Pierre LECERF

*Josse NEMPONT
Jean-Robert RAULI*

Commune de Watten

Daniel DESCHODT

Claude DEVULDER

*Marc DAMBRICOURT
Francis BERQUEZ*

Communauté de communes de la région d'Andres et de la vallée de la Hem

Jean-Michel BOUHIN

Michel ACHTERGAL

Communauté de communes de l'Yser

René DEBOUDET

Jean-Pierre MALLAURAN

Communauté de communes de la Colme

Jean-Pierre BAUDENS

Jean-Jacques CASTELAIN

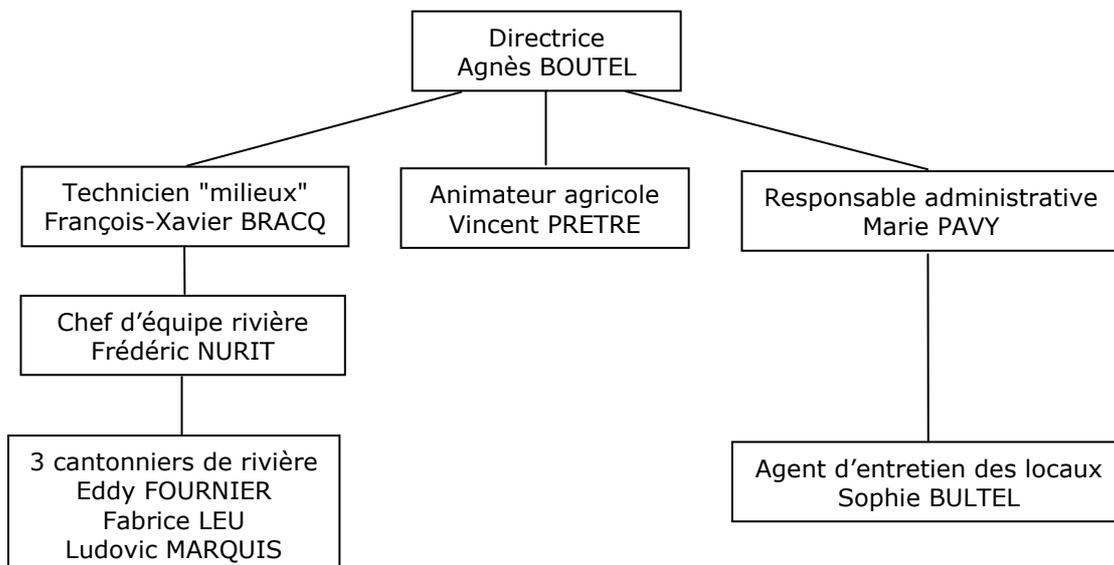
Communauté de communes de la région de Desvres

Francine PLE

Michel MERLIN

Son personnel

Il est constitué d'une équipe de huit personnes à temps plein et un temps partiel embauchée à partir du 16 février 2004.



Organigramme opérationnel du SmageAa

Les actions réalisées en 2006

Le SmageAa amorce son décollage. Intégration de la mission d'animation agricole, lancement des gros projets de lutte contre les inondations, mise en place d'un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, finalisation du projet casiers hydrauliques du marais : les grandes opérations des années à venir pour le SmageAa ont été lancées en 2006.

Inondation

Le très important programme de travaux de lutte contre les inondations a démarré. Il s'agit de mobiliser le **champ d'expansion des crues**, c'est-à-dire utiliser au mieux des zones qui sont, ou pourraient être, inondables et présentent peu de vulnérabilité (par exemple des secteurs de prairie) afin de diminuer les risques pour les secteurs plus vulnérables tels que les secteurs bâtis. Le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin Boulogne) assure la maîtrise d'œuvre de cette opération, des études préliminaires à la réception des travaux. Le programme est chiffré à 6 500 000 € TTC en investissement qui sera échelonné sur plusieurs années.

Par ailleurs, les opérations complémentaires se poursuivent.

L'étude sur les **vallons creux** a été très instructive sur les impacts des aménagements de creuses et leurs limites, même si elle a abouti à abandonner l'idée d'aménager les deux sites qui avaient été pressentis. Un avenant a été passé pour poursuivre la définition d'aménagements sur un site plus favorable, et produire le guide d'accompagnement pour la régulation dans d'autres creuses du territoire.

En 2006, l'étude pour la résorption de **désordres hydrauliques locaux** a été confiée à Haskoning France. Elle porte sur 4 sites aux problématiques particulières.

Enfin, la SmageAa a pris dans ses missions l'animation agricole sur tout son territoire en embauchant au 1er janvier 2006 le technicien agricole qui travaillait jusqu'alors au Parc naturel régional.

Sur ce volet, mais avec un double objectif de maîtrise des ruissellements et d'amélioration de la qualité de l'eau, le SmageAa a répondu et a été retenu à un appel à projet du MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) pour la **lutte contre l'érosion des sols**. Pendant 5 ans, l'animation va être axée sur 9 sites pilotes identifiés, avec des moyens particuliers de l'Europe et de l'Etat (mais qui reste à préciser). En 2006, l'animateur a pu avancer sur les diagnostics de quelques sites.

Par ailleurs, il a animé le fonds d'aide au couvert hivernal pour la 3^{ème} saison, hiver 2006-2007.

Ressources – Qualité – Milieux

Cette année 2006, le **Plan de gestion de l'Aa et ses affluents** a été élaboré. Il s'agit d'un programme ambitieux qui reprend tout ce qui pourra être mené par le SmageAa sur le volet milieux naturels et anciens ouvrages de la rivière pour les 10 ans à venir. Et il permettra également de demander une déclaration d'intérêt général pour tous ces projets. Le SmageAa aura alors toute légitimité pour intervenir sur des propriétés privées dans le cadre des actions prévues.

Dans cette attente, l'équipe d'entretien de rivière poursuit son travail sur l'Aa et ses affluents avec l'accord tacite des propriétaires.

Par ailleurs, le SmageAa a renouvelé son accompagnement des GDON pour la **lutte contre le rat musqué**.

Enfin, le dossier du **moulin Snick** dont le problème d'engorgement du vannage a été résolu par la suppression des vannes est toujours en cours pour la mise en place d'une passe à poissons migrateurs car il s'agit du premier seuil infranchissable sur l'Aa.

Marais

La chargée de mission après 11 mois d'accompagnement des maraîchers a bouclé le montage de leurs dossiers techniques pour améliorer les **capacités hydrauliques de leurs casiers**. Elle a également sollicité les financeurs et a incité les porteurs de projet à intégrer l'ASAMA afin de construire un projet global. L'ensemble du dossier a depuis été transmis à l'ASAMA qui sera le maître d'ouvrage.

1. Travaux d'aménagement contre les crues

1.1. Mobilisation du champ d'expansion des crues

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements

Orientation spécifique [11] Maîtriser les crues en fond de vallée

Programme d'action A11. Programme de travaux d'aménagement contre les crues

► Objectifs

1. Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

1.1. Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.

► Bénéfices attendus

Diminution des conséquences des crues

Préservation du champ d'expansion des crues existant

Prise en compte du risque

► Contraintes prévisibles

Accoutumance à l'absence de risque

Maîtrise du foncier

Modification du paysage

Entretien des ouvrages

► Réalisé en 2006

Consultation et désignation d'un maître d'œuvre, V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne (62), pour la mobilisation du champ d'expansion des crues

Lancement de la phase étude préliminaire : recueil de données + levés topographiques

► Dépenses 2006

Publication annonces légales : 3 500 €

1. Travaux d'aménagement contre les crues

1.2. Régulation dans les vallons creux

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements

Orientation spécifique [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural

IV.[12].3. Retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue

► Objectifs

1. Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

1.2. Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

► Bénéfices attendus

Régulation des apports à l'Aa

Diminution des conséquences des crues

Prise en compte du risque

Réduction des apports de limons à la rivière

Mise en place d'un cahier des charges pour la généralisation

► Contraintes prévisibles

Accoutumance à l'absence de risque

Maîtrise du foncier

Entretien des ouvrages

Accès difficile pour les travaux

► Réalisé en 2006

Maître d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne (62)

Résultat de la première phase d'étude : les deux sites expérimentaux ne sont pas favorables.

Recherche de conditions favorables sur 5 autres sites.

► Dépenses 2006

Etudes géotechniques + 1^{ère} phase de maîtrise d'œuvre : 18 500 €

► A venir

L'étude sur les vallons creux a été très instructive sur les impacts des aménagements de creuses et leurs limites, même si elle a abouti à abandonner l'idée d'aménager les deux sites qui avaient été pressentis.

Un avenant a été passé pour poursuivre la définition d'aménagements sur un site plus favorable, et produire le guide d'accompagnement pour la régulation dans d'autres creuses du territoire.

1. Travaux d'aménagement contre les crues

1.3. résorption des désordres locaux

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements

Orientation spécifique [11] Maîtriser les crues en fond de vallée

Programme d'action A11. Programme de travaux d'aménagement contre les crues

Programme d'action A9.3 Plan de gestion des barrages et des seuils

► Objectifs

1. Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

1.3. Supprimer les points noirs hydrauliques sur l'Aa et ses affluents sans aggraver les situations à l'aval.

► Bénéfices attendus

Diminution des conséquences des crues

Préservation du champ d'expansion des crues existant

Prise en compte du risque

► Contraintes prévisibles

Accoutumance à l'absence de risque

Maîtrise du foncier

► Réalisé en 2006

Consultation et choix du bureau d'étude : Haskoning France, Villeneuve d'Ascq (59)

Lancement de la définition d'avant-projets sur 4 sites : moulin Legrand (St-Martin d'Hardinghem), vallée du Nordal (Acquin-Westbécourt), moulin de Wins (Blendecques), ré-ouverture d'un troisième bras de l'Aa (Blendecques)

► Dépenses 2006

Annonces légales + topographie : 12 000 €

► A venir

La mission s'est terminée début 2007. Les aménagements des 2 sites : moulin Legrand et moulin de Wins seront repris dans le projet 1.1 "mobilisation du champ d'expansion des crues". L'aménagement de la vallée du Nordal est sous maîtrise d'ouvrage de la CCPL, la réouverture du 3^{ème} bras de Blendecques est sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Le SmageAa assure un accompagnement technique et administratif de ces deux maîtres d'ouvrage (rédaction du dossier de consultation pour un maître d'œuvre + suivi des travaux).

2. Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

2.1. Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements

Orientation spécifique [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural

Programme d'action A12. Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural

► Objectifs

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.

En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.

► Bénéfices attendus

Amélioration de la qualité des rivières – amélioration des capacités piscicoles

Préservation du capital des sols agricoles

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des nappes

Ralentissement de l'envasement du marais audomarois

► Contraintes prévisibles

Effet limité dû à l'action concentrée sur des sous-bassins versants

Démarche volontaire des agriculteurs

► Réalisé en 2006

Embauche de l'animateur agricole, Vincent PRETRE, en janvier 2006.

Diagnostic d'une partie des 9 sites pilotes repris dans l'appel à projet.

Veille juridico-technique : évolution du contexte européen et national, outils financiers

► Dépenses 2006

animation

► A venir

Les diagnostics des 9 sites permettront d'élaborer des plans d'action avec les acteurs locaux et tout particulièrement avec les exploitants des sites.

2. Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

2.2. Autres fonds d'aide

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements

Orientation spécifique [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural

Programme d'action A12. Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural

► Objectifs

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

► Bénéfices attendus

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des rivières et du marais audomarois

Préservation du capital des sols agricoles

► Contraintes prévisibles

Effet diffus

Démarche volontaire des agriculteurs

► Réalisé en 2006

Animation du fonds d'aide au couvert hivernal saison 2006-2007.

Nouvelle possibilité : maintenir le couvert plus longtemps (au moins jusqu'au 15 janvier) en contre partie d'un bonus de subvention à l'hectare.

Mise en place et animation d'un dispositif d'évaluation du fonctionnement d'un sous-bassin versant aménager par un ensemble complet de diguettes végétales (Hallines).

► Dépenses 2006

Animation (les subventions "couvert" sont versées sur 2007)

► A venir

Le SmageAa souhaite poursuivre son action en faveur du couvert hivernal des sols, et instituer, en complémentarité avec celui du Parc naturel régional, un fonds d'aide "diguettes".

5. Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique V. Maintien des activités du marais audomarois
 Orientation spécifique [14] Maîtriser le fonctionnement hydraulique et les niveaux d'eau
 Programme d'action A14.2. Programme casiers hydrauliques

► Objectifs

Améliorer les moyens de gestion de certains casiers bien définis sur lesquels seront regroupées les activités agricoles les plus vulnérables aux crues et en fixer le mode de gestion.

► Bénéfices attendus

Maintien du maraîchage
 Amélioration des conditions de culture hors des périodes à risque
 Diminution de l'impact d'une crue sur les secteurs hors casier

► Contraintes prévisibles

Mobilisation de la population maraîchère
 Nécessité de réorganisation foncière
 Difficulté à faire ouvrir les casiers en période hivernale

► Réalisé en 2006

Finalisation du projet d'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers maraîchers : dossier technique + dossier de consultation d'un maître d'œuvre + dossier de demande de subventions.
 Accompagnement pour la mise à jour des statuts de l'ASAMA et l'intégration de nouveaux casiers adhérents : la démarche d'amélioration est rendue collective.
 Transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet à l'ASAMA.
 Consultation pour la mise en place de station limnimétriques sur 3 casiers (maîtrise d'ouvrage SmageAa).

► Dépenses 2006

Chargée de mission : 8 500 €

► A venir

Mise en place des stations limnimétriques et animation d'un comité de suivi.
 Si nécessaire, accompagnement de l'ASAMA sur le projet technique.

6. Entretien des voies d'eau secondaires du marais

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique V. Maintien des activités du marais audomarois

Orientation spécifique [16] Entretien des voies d'eau et les berges

Programme d'action A16.1. Plan d'entretien des voies d'eau

► Objectifs

Assurer l'entretien des voies d'eau secondaires du marais afin de préserver les capacités hydrauliques du marais tout en préservant ses qualités environnementales.

► Bénéfices attendus

Amélioration de la qualité de l'eau

Augmentation de la capacité de drainage après une éventuelle crue

► Contraintes prévisibles

Importance du linéaire et du nombre de propriétaires

Absence d'accès terrestres

► Réalisé en 2006

Sollicité fin 2006 par le Parc Naturel régional pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'acquisition d'un chaland ayant pour objectif la renaturation des secteurs peu accessibles du marais audomarois, le SmageAa accepte cette proposition.

► Dépenses 2006

animation

► A venir

Concernant le chaland, le SmageAa avec le Parc devra établir un dossier de consultation des entreprises, consulter, valider la recherche de subvention, avant de pouvoir lancer la réalisation du chaland.

8. Plan de Gestion de l'Aa rivière et de ses affluents

8.1. Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
Orientation spécifique [9] Entretien de façon pérenne les milieux
Programme d'action A9.1. Equipe permanente d'entretien de l'Aa

► Objectifs

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques.

Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.

► Bénéfices attendus

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
Amélioration des capacités piscicoles
Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu
Amélioration des conditions hydrauliques

► Contraintes prévisibles

110 km à entretenir
Tendance au désengagement de responsabilité des propriétaires riverains

► Réalisé en 2006

Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière.

Définition du plan de gestion 2007-2016 (dont le plan d'entretien) et préparation de la DIG (concerne également les opérations suivantes).

► Dépenses 2006

Fonctionnement et investissement équipe rivière + stagiaire "plan de gestion" : 138 500 €

► A venir

Procédure de déclaration d'intérêt général.

Mise en œuvre du plan d'entretien.

8. Plan de Gestion de l'Aa rivière et de ses affluents

8.2. Lutte contre les espèces végétales invasives

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
Orientation spécifique [9] Entretien de façon pérenne les milieux
Programme d'action A9.1. Equipe permanente d'entretien de l'Aa

► Objectifs

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique.
Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.

► Bénéfices attendus

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

► Contraintes prévisibles

Difficulté à expliquer la nécessité de destruction de plantes à fleurs

► Réalisé en 2006

Définition du programme de lutte dans le plan de gestion

► Dépenses 2006

incluses dans le coût du plan d'entretien

► A venir

Mise en œuvre du programme de lutte.

8. Plan de Gestion de l'Aa rivière et de ses affluents

8.3. Restauration des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique

Restauration des habitats aquatiques

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
Orientation spécifique [10] Satisfaire les usages de loisirs
Programme d'action A10.1. Programme de restauration des capacités piscicoles
Programme d'action A10.2. Programme de valorisation de l'espace rivière

► Objectifs

Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents.
A cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages.

Atteinte du bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

► Bénéfices attendus

Mise en valeur des capacités naturelles de la rivière
Préservation des populations sauvages
Limitation des rempoissonnements
Redynamisation de l'activité pêche de loisir

► Contraintes prévisibles

Mobilisation des associations locales de pêche
Effets visibles seulement à long terme

► Réalisé en 2006

Définition du programme de restauration des habitats piscicoles (32 sites pilotes pressentis).

► Dépenses 2006

animation incluse dans le coût du plan d'entretien

► A venir

Automne 2007 : animation des projets pour des réalisations en 2008

8. Plan de Gestion de l'Aa rivière et de ses affluents

8.3. Restauration des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique

Rétablissement de la continuité écologique

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
 Orientation spécifique [9] Entretien de façon pérenne les milieux
 Programme d'action A9.3. Plan de gestion des barrages et des seuils
 Orientation spécifique [10] Satisfaire les usages de loisirs
 Programme d'action A10.1. Programme de restauration des capacités piscicoles

► Objectifs

mesure III.[10].5 Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]
 Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.
 Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés.
 Atteinte du bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

► Bénéfices attendus

Rétablissement de la circulation des poissons et des capacités piscicoles des rivières
 Mise en valeur du patrimoine
 Amélioration des conditions hydrauliques

► Contraintes prévisibles

Propriétés privées (quasi-exclusivement)
 Etat souvent très dégradé
 Nombre important (une centaine)
 Intervention sur du patrimoine culturel
 Evaluation de l'efficacité des aménagements

► Réalisé en 2006

Préparation du document de consultation pour la réalisation d'une étude diagnostic

► Dépenses 2006

Animation incluse dans le coût du plan d'entretien

► A venir

Consultation des propriétaires d'ouvrage
 Lancement de l'étude franchissabilité

8. Plan de Gestion de l'Aa rivière et de ses affluents

8.3. Restauration des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique

Réfection du vannage du moulin Snick

► Référence au S.A.G.E.

A l'origine : Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements
 2006 : Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
 Orientation spécifique [9] Entretenir de façon pérenne les milieux
 Programme d'action A9.3. Plan de gestion des barrages et des seuils

► Objectifs

mesure III.[10].5 Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]
 Rendre franchissable le 1^{er} barrage infranchissable sur l'Aa – présence de Truite de mer et Lamproie fluviatile en aval.

► Bénéfices attendus

Restauration des capacités piscicoles de l'Aa

► Contraintes prévisibles

Intervention en domaine privé - maîtrise du foncier
 Intervention sur un patrimoine culturel
 Evaluation de l'efficacité de la passe

► Réalisé en 2006

Etudes avant-projet et projet (finalisée début 2007) pour la stabilisation du seuil et le rétablissement de la continuité écologique + dossier loi sur l'eau.

► Dépenses 2006

Avant-projet : 2 000 €

► A venir

DIG pour pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage sur terrain privé + autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les travaux.

8. Plan de Gestion de l'Aa rivière et de ses affluents

8.4. Reconquête de la ripisylve

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
 Orientation spécifique [9] Entretien de façon pérenne les milieux
 Programme d'action A9.1. Equipe permanente d'entretien de l'Aa
 Orientation spécifique [10] Satisfaire les usages de loisirs
 Programme d'action A10.1. Programme de restauration des capacités piscicoles

► Objectifs

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto-épuratrices.
 Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

► Bénéfices attendus

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
 Amélioration des capacités piscicoles
 Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

► Contraintes prévisibles

Non adhésion des riverains et exploitants aux projets

► Réalisé en 2006

Définition du programme dans le plan de gestion

► Dépenses 2006

animation

► A venir

Première opération hiver 2008-2009

9. Coordination de la lutte contre le rat musqué

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique V. Maintien des activités du marais audomarois
Orientation spécifique [16] Entretien des voies d'eau et des berges
Programme d'action A16.3. Plan d'élimination du rat musqué
Et dans l'orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques

► Objectifs

Aller vers l'élimination du rat musqué et des dégâts qu'il occasionne.

► Bénéfices attendus

Suppression des dégâts sur les berges et les digues
Suppression des dégâts sur les cultures
La lutte mécanique limite les impacts sur la faune autre et les problèmes de pollution

► Contraintes prévisibles

Etendu du linéaire de berges (en particulier dans le marais) et difficulté d'accès
Prolifération suite à la diminution voire l'arrêt des possibilités de lutte chimique

► Réalisé en 2006

Nouvelles dotations aux GDON : pièges ou subventions
Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
Assistance administrative sur demande

► Dépenses 2006

Dotations au GDON : 4 500 €

► A venir

Poursuite de la coordination pour une action cohérente et complémentaire

10. Accompagnement de projets

► Objectifs

Accompagner les projets des collectivités ou autres établissements allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E. Veiller à une cohérence à l'échelle du bassin versant.

► Bénéfices attendus

Implication à différentes échelles dans la mise en œuvre du S.A.G.E.

► Contraintes prévisibles

Cohérence des actions
Définition des priorités
Pertinence à l'échelle du bassin versant

► Réalisé en 2006

Accompagnement technique et financier pour :

- Aménagement de la creuse de Quéhen, Ergny – Bénéficiaire : CCCHE – montant : 4 113,10 €
- Publication du "guide pratique pour les habitants et les usagers du marais audomarois" – bénéficiaire : PNR des Caps et Marais d'Opale – montant : 1 000 €

► Dépenses 2006

Montant total : 4 200 €

► A venir

Plusieurs projets prévus, dont protection de berges en marais.

Les résultats de l'exercice 2006

Le résultat de l'exercice 2006

Hors reste à réaliser d'investissement

	Budget (euros TTC)
Dépenses de fonctionnement	418 897,32
Recettes de fonctionnement	638 105,36
Excédent de fonctionnement	219 208,04
Bilan 2005	229 255,45
Bilan de fonctionnement	448 463,49 €TTC
Dépenses d'investissement	48 655,02
Recettes d'investissement	81 788,27
Excédent d'investissement	33 133,25
Bilan 2005	780 083,43
Bilan d'investissement	813 216,68 €TTC

Le résultat global de clôture 2006

Avec reste à réaliser d'investissement

	Budget (euros TTC)
Reste à réaliser en dépenses	159 552,34
Reste à réaliser en recettes	0,00
Résultat global de clôture	653 664,34 €TTC